

VALLÉE DE LA TÊT

Privatisation des barrages : la SHEM remise en concurrence fin 2019

Potentiellement, tout pourrait changer dès le 1er janvier 2020. La date du 31 décembre 2019 est devenue, depuis une publication officielle de la semaine dernière, l'échéance de tous les dangers pour l'actuel concessionnaire des usines hydroélectriques de la vallée de la Têt. La SHEM, filiale d'Engie, dont l'actionnaire principal est l'Etat, devra désormais se plier à une éventuelle concurrence européenne.

Voilà en effet une dizaine d'années que l'Union européenne tentait de mettre la France au pli

en faisant pression pour qu'elle privatise ses barrages hydroélectriques, dont la production représente 12% de son mix énergétique sur le plan national. Dans les Pyrénées-Orientales, la Société Hydro Electricité du Midi, missionnée depuis 90 ans pour fournir Enedis, « couvre la consommation de 90 000 personnes, soit 1 habitant sur cinq du département », aime à rappeler son directeur Stéphane Grillou.

Mais le processus est enclenché depuis que l'Etat a mis en oeuvre le dispositif dit des « barrages rattachés » pour nos sept usines hydroélectriques

installées entre les lacs des Bouillouses et Vinça. Ces installations sont désormais regroupées en une seule concession qui arrive donc à terme fin 2019. « Depuis 2012, le renouvellement des concessions était calqué sur des délais glissants », rappelle le directeur de la SHEM 66, qui se prépare à l'échéance. La société s'est ainsi attachée à développer de nombreuses activités annexes ces dernières années, avec des prestations de services à destination des particuliers, des collectivités ou des stations de ski, y compris du côté espagnol. **S.B.**

